

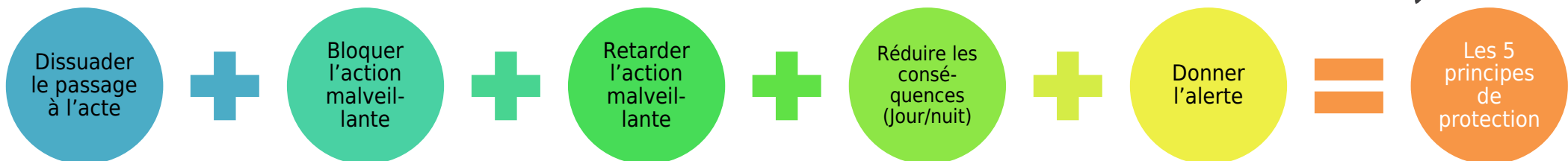
# Prévenir les risques

Les commerces sont souvent la cible de petits criminels. Le vol est une préoccupation constante qu'il s'agisse d'un vol opportuniste ou d'un vol prémédité organisé.

Il n'est pas toujours évident de trouver la bonne équation pour réussir à donner à ses clients envie d'acheter, tout en évitant d'être la proie facile des voleurs... Le suivi de quelques règles simples suffit à décourager les voleurs et à lutter contre le vol.



## Avant d'aller plus loin...



Les actions de prévention peuvent être mises en place à l'extérieur et à l'intérieur des magasins mais aussi s'appliquer aux véhicules de livraison



suite...



## A l'intérieur du commerce

- ✓ Disposer d'un éclairage suffisant afin d'éviter les zones d'ombre.
- ✓ Organiser votre agencement de sorte à faciliter la surveillance des produits sensibles, limiter les zones hors de vue, les équiper de caméras et/ou de miroirs.
- ✓ Ne pas encombrer vos vitrines afin d'améliorer une surveillance naturelle depuis l'extérieur.
- ✓ Eviter de disposer la caisse à proximité de la porte d'entrée.



## Prévenir le vol dans les véhicules de l'entreprise

- ✓ Ne jamais laisser les clés sur le contact, même pour un bref arrêt.
- ✓ Faire en sorte que le contenu ne soit pas visible : portes entièrement tôlées, ou vitres recouvertes d'un film transparent opaque.
- ✓ Mieux vaut stationner son véhicule dans un endroit passant. Et à l'abri d'un parking sécurisé pendant les congés et les week-ends.
- ✓ Si le matériel est onéreux, il doit être stocké, la nuit, ailleurs que dans le véhicule.
- ✓ Utilisez des alarmes : détecteurs d'intrusion, coupe-batterie si l'on pénètre de force dans la voiture...

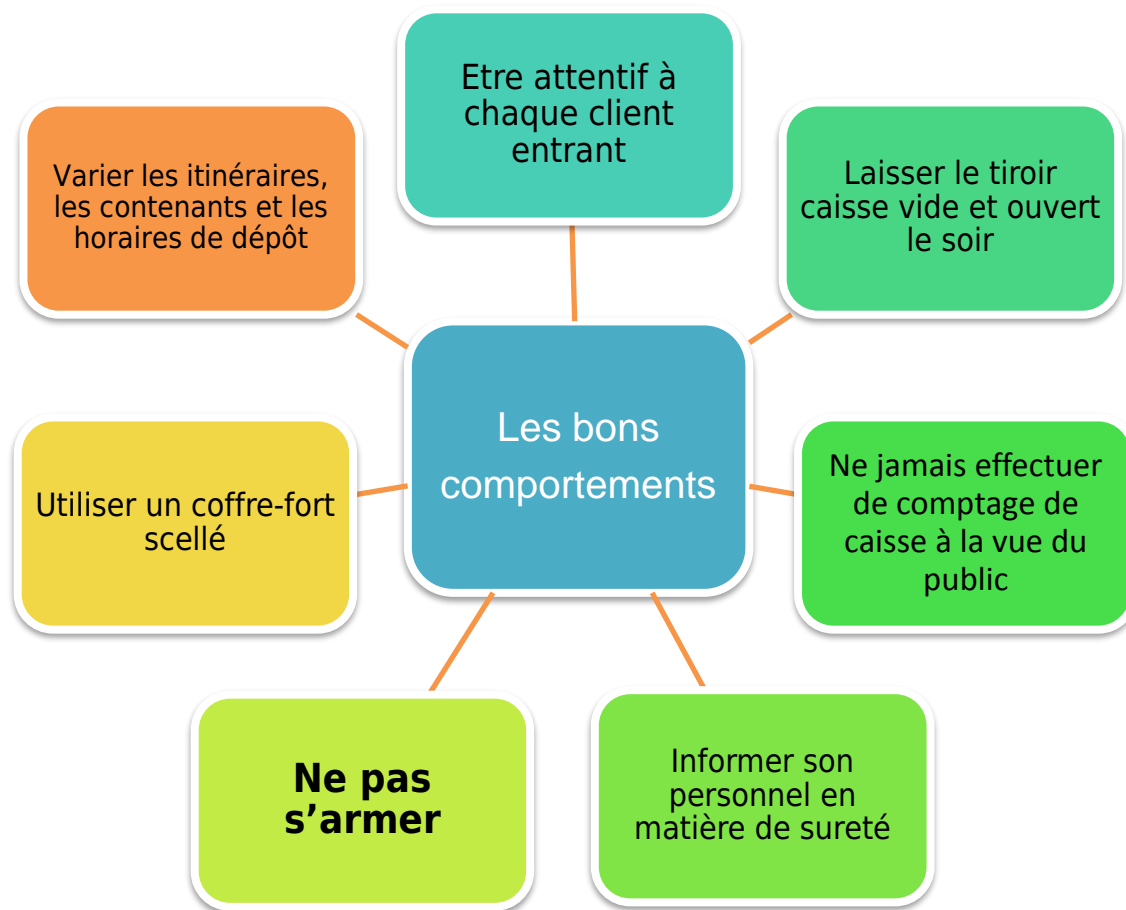
## A l'extérieur de votre commerce

- ✓ Favoriser la visibilité : limiter la végétation, installer un éclairage à détection de mouvement
- ✓ Eviter les zones de regroupements : délimiter les espaces au moyen de clôtures, grilles, ...
- ✓ Installer des obstacles devant les vitrines : bacs à fleurs, plots (voir avec la mairie)
- ✓ Protéger les vitrines et les portes : installer des rideaux métalliques
- ✓ Renforcer les portes d'accès à l'arrière des locaux
- ✓ S'assurer de la bonne protection des ouvrants en toiture
- ✓ Supprimer les « facilitateurs » favorisant l'escalade : échelle de service, palettes entreposées contre le mur, ...



## Conseils pratiques

**Ayez les bons réflexes  
Adoptez la bonne attitude**



## Professions spécifiques

**Bijoutiers** : Il existe une gamme d'équipements spécifiques pour se protéger en cas d'agression (diffuseur de brouillard opacifiant, marquage par ADN synthétique, géolocalisation, présentoirs à haute sécurité, dispositif d'alerte en cas d'enlèvement à domicile du commerçant, etc.). Il convient de rester vigilant en période de promotions ou de liquidation

**Buralistes** : Prévoir un local sécurisé et dédié au stockage. Les services des douanes accordent une aide financière pour acquérir ou renouveler les équipements de sécurité.



**Hôteliers-Restaurateurs** : Grâce à la vidéo, vous pourrez contrôler les flux entrant et sortant de vos établissements ainsi que les halls d'accès libres au public. Demandez le règlement de la nuitée dès l'arrivée du client. Faites remplir la fiche individuelle de police à toute personne de nationalité étrangère. Selon l'importance ou l'événement, complétez le dispositif par la présence d'agents de sécurité.

### Pharmaciens

Le décret n° 97-46 du 15/01/97 impose aux pharmaciens la surveillance de leur officine. L'ordre national des pharmaciens ([www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)) a élaboré des recommandations relatives à l'aménagement Intérieur et extérieur en matière de sûreté et notamment pour le stockage des substances et préparations classées comme stupéfiants.